



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 16/09/2025

Publication :
le 26/09/2025

Délibération n° D-2025-285

Subvention en nature - Convention de mise à disposition de locaux au lieu-dit "La Ferme de Chey" entre la Ville de Niort et l'association "Le Chaleuil dau Pays Niortais"- Avenant n°1

Président :

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noémie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID.

**Direction de l'Optimisation du
Patrimoine et de sa Transition
Énergétique**

**Subvention en nature - Convention de mise à
disposition de locaux au lieu-dit "La Ferme de Chey"
entre la Ville de Niort et l'association "Le Chaleuil
dau Pays Niortais"- Avenant n°1**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort a mis à disposition de l'association « Le Chaleuil Dau Pays Niortais », pour partie, l'immeuble municipal dénommé « la Ferme de Chey » afin qu'elle puisse assurer ses activités conformément à ses statuts que sont la sauvegarde des traditions populaires du Poitou et une mission culturelle d'intérêt générale au travers de ses actions.

Dans le cadre de l'évolution de l'occupation par l'association « Le Chaleuil Dau Pays Niortais » de l'ensemble immobilier municipal dénommé la « Ferme de Chey » sis Impasse de Chey à Niort, la Ville de Niort met à disposition de l'association un local supplémentaire en accompagnement des travaux programmés de sécurisation de couvertures.

La surface totale d'occupation de l'ensemble des locaux mis à disposition est ainsi modifiée.

Aussi est-il nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention d'occupation prenant en compte cette évolution.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux au bénéfice de l'association « Le Chaleuil Dau Pays Niortais » en date du 26 juin 2023 et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ



**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION D'OCCUPATION
EN DATE DU 26 JUIN 2023
ENTRE
LA VILLE DE NIORT
ET
L'ASSOCIATION
« LE CHALEUIL DAU PAYS NIORTAIS »**

ENTRE les soussignés :

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGÉ, Maire en exercice, agissant en vertu d'une Délibération du Conseil municipal en date du 22 septembre 2025,
ci-après dénommée « la Ville de Niort » ou « le propriétaire », d'une part,

ET

L'association « Le Chaleuil dau Pays Niortais », dont le siège social est fixé à la Ferme de Chey – Impasse de Chey – 79000 NIORT, et représentée par quatre co-Présidents, Madame Nathalie CHARTIER, Monsieur Hervé BERTHELOT, Monsieur Pierre ENDUIT, Monsieur Philippe BESSON

ci-après dénommée « Le Chaleuil dau Pays Niortais » ou « le preneur », d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La Ville de Niort a mis à disposition de l'association « Le Chaleuil dau Pays Niortais », pour partie, l'immeuble municipal dénommé « la Ferme de Chey » afin qu'elle puisse assurer la sauvegarde des traditions populaires du Poitou et une mission culturelle d'intérêt générale au travers de ses actions.

Dans le cadre de l'évolution de l'occupation par l'association « Le Chaleuil dau Pays Niortais » de l'ensemble immobilier municipal dénommé la « Ferme de Chey » sis impasse de Chey à Niort, la Ville de Niort met à disposition de l'association un local supplémentaire en accompagnement des travaux programmés de sécurisation de couvertures.

La surface totale d'occupation de l'ensemble des locaux mis à disposition est ainsi modifiée.

Aussi est-il nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention d'occupation prenant en compte cette évolution.

ARTICLE 2. : DÉSCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

Les dispositions de l'article 2 de la convention initiale sont modifiées comme suit :

En plus des locaux déjà mis à disposition, le preneur bénéficiera d'un local sur le même site sis « la Ferme de Chey » d'une superficie totale de 40 m².

Le preneur aura donc 1 336,24 m² de surface totale de locaux mise à disposition.

Toutes les autres dispositions de l'article 2 de la convention initiale restent inchangées.

ARTICLE 5 : MODALITÉS

L'entrée en vigueur des présentes modifications se fera à compter de la notification de l'avenant. Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à NIORT, en deux exemplaires, le

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Florence VILLES

L'association « Le Chaleuil dau Pays Niortais »
Co-Présidente

L'association « Le Chaleuil dau Pays Niortais »
Co-Président

Nathalie CHARTIER
L'association « Le Chaleuil dau Pays Niortais »
Co-Président

Monsieur Hervé BERTHELOT
L'association « Le Chaleuil dau Pays Niortais »
Co-Président

Pierre ENDUIT

Philippe BESSON